



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 26
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).
Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE_2021_061

OBJET : CINEMA VOG – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE CINEMATOGRAPHIE

Madame Marie-Bernadette DULAU propose à l'assemblée le remplacement de l'équipement de caisse par un PC mixte point de vente et bureautique/multimédia pour l'exploitation du cinéma Vo assurée par BAZAS CULTURE CINEMA.

Le coût de ce matériel s'élève à 1 179.00 € HT.

Madame Marie-Bernadette DULAU propose à l'assemblée de solliciter une aide de 90 % auprès du Centre National de Cinématographie.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement suivant :

➤ **Coût du PC mixte point de vente/bureautique** **1 179.00 €**
Aide du C.N.C. 90 % 1 061.10 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité 117.90 €
la commune préfinancera la TVA.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide de 90 % soit 1061.10 € auprès du Centre National de Cinématographie.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

